



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 56 – 19 AOUT 2015

SOMMAIRE

DIR Ouest – Direction Interdépartementale des Routes Ouest

Arrêté portant abrogation de l'arrêté du 3 juillet 2015 relatif à la levée du péage de Vieilleville sur l'A11 dans le cadre des travaux de requalification du périphérique extérieur EST de Nantes (RN844)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté portant abrogation de l'arrêté du 3 juillet 2015 relatif à la levée du péage de Vieilleville sur l'A11 dans le cadre des travaux de requalification du périphérique extérieur EST de Nantes (RN844).

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

VU le Code la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire – Livre I Huitième partie – approuvée par arrêté du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Général de Loire Atlantique en date du 19 juin 2015,

VU l'avis favorable de Monsieur le Président de Nantes Métropole en date du 22 juin 2015,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 réglementant la circulation pendant la période des travaux de requalification du périphérique extérieur Est de Nantes (RN844),

VU l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2015 portant levée du péage de Vieilleville sur l'A11 (conçue sous gestion Vinci-Autoroutes, réseau Cofiroute) pendant les travaux de requalification du périphérique extérieur Est de Nantes,

CONSIDERANT que la durée effective de réalisation des travaux de requalification du périphérique a été plus courte que la durée initialement prévue,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest.

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté du 3 juillet 2015 portant levée du péage de Vieilleville sur l'A11 est abrogé à compter du jeudi 20 août 2015 à 20h00.

ARTICLE 2 : EXECUTION DE L'ARRÊTÉ

Le secrétaire Général de la Préfecture de Loire-Atlantique, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Loire-Atlantique, le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest (DIRO) sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Nantes, le 19 AOUT 2015

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Emmanuel AUBRY

